

Le J.E.U.

Jardin d'Échange Universel

C'est un réseau d'échange de biens et de services basé sur une monnaie alternative : le point J.E.U. Ce nouveau type de monnaie a été conçu et mis en place par Daniel Fargeas, du Sud de la France, en 1998. Il est très utilisé au Québec et se développe en France.

- ◆ **Le J.E.U. n'a pas de frontière car son unité de base est la minute.**
- ◆ **Ce système d'échange est autogéré.** Sans centre ni structure, il est administré par l'individu lui-même. Chaque personne est entièrement responsable de ses transactions et de son compte car le J.E.U. ne dépend d'aucune autorité extérieure.
- ◆ **Il n'est donc pas soumis aux fluctuations et caprices du système boursier mondial,** et permettra de maintenir en vie les échanges lorsque ce dernier viendra à s'effondrer...
- ◆ **Chaque accord chiffré est inscrit dans un carnet J.E.U. individuel.**
- ◆ **Il permet un échange plus élaboré que le troc,** car grâce à l'aspect comptable qu'offre le carnet J.E.U., l'échange devient multilatéral. Ce partenariat favorise de réels échanges entre humains.
- ◆ **La transparence est la seule garantie de l'équilibre du système J.E.U.** En effet, le droit de regard sur les transactions de l'autre nous donne la responsabilité d'entretenir ou pas une dérive, mais aussi celle de proposer des idées à la personne ne parvenant pas à trouver un équilibre.
- ◆ **Est-ce que le JEU est légal ?** Il n'est ni légal, ni illégal. Il comptabilise simplement l'échange de biens et de services entre individus.

Pour plus d'informations et pour imprimer votre carnet, une page est consacrée au J.E.U. sur le site **Le Réseau LEO** ou reseauleo.com.